

Covid19 : stratégie de vaccination contre la Covid-19 pour l'année 2023



Dans une [instruction du 25 avril 2023](#), la Direction générale de la santé (DGS) définit la stratégie de vaccination contre la Covid-19 pour l'année 2023, conformément à l'avis de la Haute autorité de la santé du 23 février 2023.

Dans ce cadre, elle s'organise autour de trois éléments :

- ✓ Une campagne de rappel au printemps destinée à protéger les plus fragiles. Sont ici visés notamment les personnes considérées comme étant vulnérables.
- ✓ Une campagne de rappel à l'automne sur le modèle de la vaccination antigrippale
- ✓ Les évolutions diverses des modalités de vaccination contre la Covid-19.

Cette instruction peut se transposer à la fonction publique dans la mesure où elle précise que les personnes sévèrement ou non immunodéprimées et celles qui seraient à très haut risque de forme grave selon chaque situation médicale individuelle sont visées par la campagne de rappel au printemps. Sont ainsi concernés les agents qui pouvaient notamment bénéficier d'une ASA pour personnes vulnérables ou, à défaut, de mesures de protection renforcées.

Précisément, la campagne se déroulera du 27 avril au 16 juin 2023 auprès des pharmacies, médecins et infirmiers.

[Télécharger dgs-urgent no2023_07_strategie_vaccinale_covid_2023](#)

WWW.SAFPT.ORG

Libre-Autonomie-Indépendant

Droits

Obligation

Défense

Information